



Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat

Fonction publique

L'Agence nationale de l'habitat agit depuis 50 ans au cœur des problématiques sociale et environnementale. Elle a pour mission l'amélioration du parc existant de logements privés. Pour cela, elle distribue aux propriétaires des aides financières aux travaux et accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat. Les missions de l'Anah sont relayées à différentes échelles pour apporter des réponses concrètes à chaque territoire.

Localement au niveau des services déconcentrés de l'État ou directement par les collectivités territoriales. Le réseau des Espaces Conseil France Rénov', les partenaires et les professionnels contribuent également à la mission de service public de l'habitat pour tous, en France et dans les territoires d'Outre-mer.

• **CHIFFRE D'AFFAIRES : N/A**

• **PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL : Non**

• **COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES : N/A**

Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat

Les 3 conseils de France Rénov' pour vous protéger des arnaques (ASMR)



POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Dans un environnement marqué par une multiplication des offres à la rénovation énergétique, il n'est pas toujours facile pour les ménages de s'y retrouver et de démêler le vrai du faux. Dans le cadre de sa mission de lutte contre la fraude, et justement pour mieux faire entendre son message de prévention, l'Anah a choisi un parti pris original : une vidéo en mode ASMR, qui assume de baisser d'un ton pour revenir à l'essentiel. En première ligne, les conseillers France Rénov' livrent un message de prévention ponctué par des bruitages de matériaux. Ces sons soulignent les "mots justes" et ceux qui "sonnent faux", guidant les ménages vers les bonnes pratiques : se méfier des offres trop alléchantes, choisir des artisans labellisés RGE et protéger leurs informations personnelles ou fiscales.

09/2024 - 10/2024 - BUDGET : 45 000 €

Le budget comprend : Média net HT : 37 554€ HT Honoraire : 2 065€ HT Hors média : 5 380€ HT

Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat

Les 3 conseils de France Rénov' pour vous protéger des arnaques (ASMR)

POUR QUI ?

Le film "Les 3 conseils de France Rénov' pour vous protéger des arnaques (ASMR)", réalisé par l'ANAH, s'adresse aux particuliers engagés dans un projet de rénovation énergétique, notamment les propriétaires et copropriétaires. Il vise à sensibiliser un large public, y compris les ménages les plus vulnérables, aux risques de fraude et aux bonnes pratiques à adopter pour éviter les arnaques. L'objectif est d'informer de manière accessible et innovante un public plus large, notamment les jeunes adultes et les consommateurs réguliers de contenus digitaux.

LES RÉSULTATS

L'initiative a contribué à renforcer la notoriété de France Rénov' en tant que service public de référence auprès d'une cible large, tout en incitant les ménages à adopter des démarches sécurisées et responsables dans leur projet de rénovation énergétique.

COMMENT ?

L'ANAH a choisi un format original et immersif en utilisant l'ASMR, une approche sensorielle reposant sur des sons doux et apaisants. Ce parti pris permet de capter l'attention du spectateur et de rendre le message plus mémorable. À travers une mise en scène soignée, des conseillers de France Rénov' délivrent trois conseils essentiels pour éviter les arnaques : se méfier des offres trop alléchantes, privilégier les artisans labellisés RGE et protéger ses informations personnelles et financières.

L'ambiance sonore, combinée à des bruitages de matériaux, renforce l'impact du message en jouant sur des "mots qui sonnent justes" et d'autres qui "sonnent faux", pour aider les spectateurs à identifier les signaux d'alerte.